Devoir surveillé – Coopérations, tensions et régulations aux échelles mondiale, régionale et locale

OMC et organisations régionales, Asie du Sud-Est, rivalités de puissance, tensions locales et gouvernance mondiale.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Histoire-geo Terminale

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Notions et repères ★★ *(4 pts)*

Répondez à chaque question par quelques phrases précises, avec un exemple daté et localisé (1 point par question).

a) Définissez le multilatéralisme, puis donnez un exemple daté d'institution multilatérale du commerce. (1 pt)

b) Distinguez zone de libre-échange et union douanière, avec un exemple de chacune. (1 pt)

c) Comment les membres de l'OMC règlent-ils leurs conflits commerciaux, et pourquoi ce système est-il affaibli depuis 2019 ? (1 pt)

d) Donnez un exemple daté et localisé de tension à l'échelle locale, puis reliez-le à l'échelle mondiale. (1 pt)

Exercice 2 – Analyse de documents : deux visions de la mondialisation ★★★ *(6 pts)*

Document A — Xi Jinping, discours d'ouverture du Forum économique mondial, Davos (Suisse), 17 janvier 2017. Premier chef d'État chinois à s'exprimer devant ce forum, Xi Jinping reconnaît que la mondialisation économique a créé de nouveaux problèmes, en particulier des inégalités, mais refuse d'en faire la cause de tous les maux du monde. Il affirme : « Que cela vous plaise ou non, l'économie mondiale est un vaste océan auquel on ne peut échapper. » Il met en garde : « Poursuivre le protectionnisme, c'est comme s'enfermer dans une pièce sombre » ; la pièce protège du vent et de la pluie, ajoute-t-il, mais elle prive aussi de lumière et d'air. Il conclut : « Personne ne sortira vainqueur d'une guerre commerciale. »

Document B — Donald Trump, discours d'investiture, Washington, 20 janvier 2017. Le nouveau président décrit des usines fermées et une classe moyenne appauvrie, qu'il attribue à des décennies de politiques qui ont enrichi l'industrie étrangère au détriment de l'industrie américaine. Il déclare : « Nous devons protéger nos frontières des ravages d'autres pays qui fabriquent nos produits, volent nos entreprises et détruisent nos emplois. » Il ajoute : « La protection mènera à une grande prospérité et à une grande force. » Il résume sa politique en deux règles : « acheter américain et embaucher américain ».

Traductions de l'anglais (courtes citations et résumés).

Confrontez ces deux documents pour montrer que la mondialisation suscite des tensions entre grandes puissances, en portant un regard critique sur le discours de chacun.

a) Présentez les deux documents (nature, auteurs, dates, publics) et leur contexte commun. (1,5 pt)

b) Quelle vision de la mondialisation chaque auteur défend-il ? Appuyez-vous sur des citations. (2 pts)

c) Portez un regard critique sur ces discours : quels intérêts servent-ils, et quelles en ont été les suites jusqu'en 2026 ? (2,5 pts)

Exercice 3 – Composition ★★★ *(10 pts)*

Sujet : « Coopérations, tensions et régulations dans la mondialisation, aux échelles mondiale, régionale et locale ». Rédigez une composition organisée, appuyée sur des exemples précis, datés et localisés.

a) Introduction : accroche, définition des trois termes du sujet, problématique et annonce du plan. (2 pts)

b) Première partie du développement, appuyée sur des exemples datés et localisés. (2 pts)

c) Deuxième partie, qui change d'échelle par rapport à la première. (2 pts)

d) Troisième partie, qui mobilise les trois échelles annoncées. (2 pts)

e) Conclusion : réponse à la problématique et ouverture. (2 pts)

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).